Dans quels pays les étudiants vont-ils suivre une formation ?

- *Quatre pays – l'Allemagne, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni – accueillent environ la moitié de la totalité des étudiants étrangers à l'échelle mondiale.*
- *Les États-Unis ont accusé une baisse sensible en tant que destination privilégiée par les étudiants étrangers entre 2000 et 2006, leur part à l'échelle mondiale passant de tout juste plus de 25 % à 20 %.*
- *Les pays dont la langue d'enseignement est parlée et lue à une large échelle (l'allemand, l'anglais, le français et le russe) viennent en tête des destinations retenues par les étudiants.*

Description

Cet indicateur présente les destinations privilégiées par les étudiants et l'impact des droits de scolarité sur la décision d'aller étudier à l'étranger. Les droits de scolarité comptent aussi pour les pays d'accueil qui prennent de plus en plus conscience des avantages commerciaux que représente la formation dispensée aux étudiants internationaux. Un plus grand nombre de ces pays commencent à répercuter sur les étudiants étrangers l'intégralité du coût de la formation dispensée.

Résultats

En 2006, les quatre pays d'accueil les plus recherchés étaient les suivants : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, qui respectivement ont accueilli 20 %, 11 %, 9 % et 8 % de l'effectif total d'étudiants étrangers à l'échelle mondiale. Par ailleurs, un effectif non négligeable d'étudiants étrangers était également scolarisé en Australie, qui a accueilli 6 % des étudiants étrangers à l'échelle mondiale, au Canada (5 %), au Japon (4 %) et en Nouvelle-Zélande (2 %).

La prédominance des pays anglophones tels que l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni tient peut-être au fait que les étudiants qui souhaitent partir à l'étranger ont très probablement appris l'anglais dans leur pays d'origine ou veulent améliorer leurs compétences dans cette langue par une immersion et des études à l'étranger. Un nombre grandissant d'établissements dans des pays non anglophones proposent maintenant des formations en anglais afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers.

Les universités publiques dans de nombreux pays de l'OCDE appliquent des droits de scolarité plus élevés aux étudiants internationaux qu'aux étudiants nationaux. Toutefois, en Corée, en Espagne, en France, en Italie, au Japon et au Mexique, les universités ne font pas de distinction à cet égard entre les étudiants ; quant aux pays nordiques, en général ils n'exigent aucun droit de scolarité des étudiants, nationaux ou internationaux. Toutefois, tout donne à penser que cette situation est en train de changer. Le Danemark a récemment instauré des droits de scolarité pour les étudiants internationaux extérieurs à l'UE et l'EEE, et des mesures analogues sont à l'étude en Finlande, en Norvège et en Suède.

Tendances

Un certain nombre de pays ont enregistré une baisse de leur part dans le marché des étudiants étrangers au cours de la première moitié de cette décennie. Le fléchissement le plus sensible a été observé aux États-Unis, qui étaient la destination d'un étudiant international sur quatre en 2000 mais seulement d'un sur cinq en 2006. La part de l'Allemagne a reculé d'environ un point tandis que celle de la Belgique et du Royaume-Uni a enregistré une baisse d'un demi-point environ. À l'inverse, la part de la Nouvelle-Zélande a augmenté de 1.9 % et celle de la France de 1.2 %. L'effondrement de la part des États-Unis pourrait avoir une double cause : le renforcement des conditions d'entrée faites aux étudiants étrangers à la suite des attentats terroristes de septembre 2001 et les opérations de marketing de plus en plus anticipatives des universités de la région Asie-Pacifique.

Définitions

Les données relatives aux étudiants internationaux et étrangers sont fondées sur l'exercice UOE de collecte de statistiques de l'éducation, auquel l'OCDE procède chaque année. Les étudiants sont dits « internationaux » s'ils ont quitté leur pays d'origine pour aller étudier dans un autre pays. Les étudiants dits « étrangers » s'ils ne sont pas ressortissants du pays dans lequel les données sont recueillies.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2008 de *Regards sur l'éducation* (indicateur C3).

Parmi les domaines couverts figure :

- Évolution des parts dans le marché de la formation internationale.

Autres publications de l'OCDE

L'enseignement supérieur transnational : un levier pour le développement (2007).

Enseignement supérieur : internationalisation et commerce (2004).

REGARDS SUR L'ÉDUCATION 2008 : PANORAMA – ISBN 978-92-64-04063-2 – © OCDE 2009

Graphique 1.18. **Évolution des parts du marché de la formation internationale (2000, 2006)**

Ce graphique met en évidence la part de chacun des principaux pays de destination dans l'effectif total d'étudiants étrangers du supérieur et l'évolution de cette part. À noter en particulier : en 2000, les États-Unis accueillaient environ un quart de l'ensemble des étudiants étrangers, mais leur part était tombée à un cinquième en 2006.

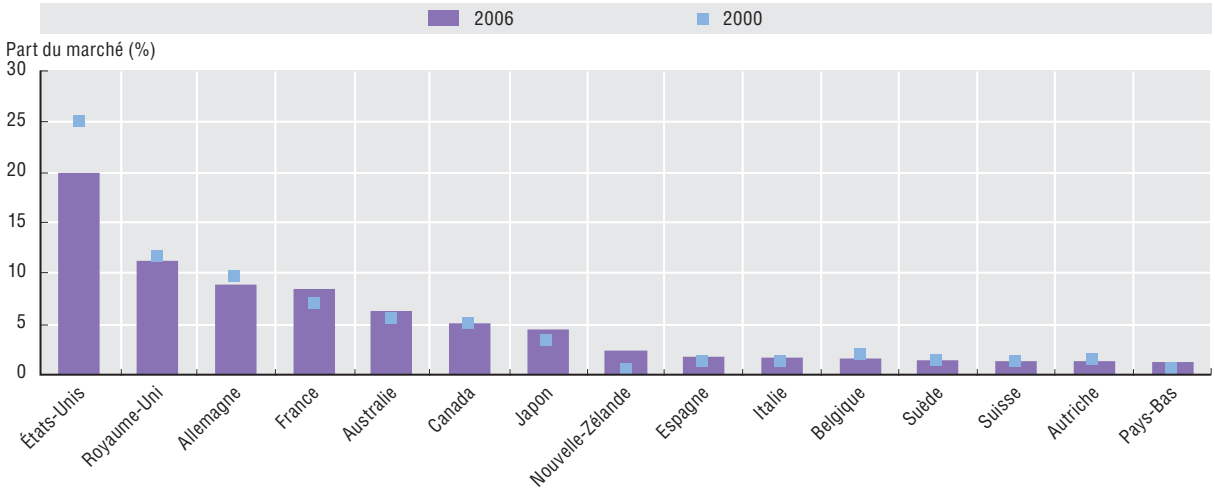

Source : OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008*, tableau C3.7, voir : *http://dx.doi.org/10.1787/425106580533*.

Graphique 1.19. **Montant moyens des droits de scolarité appliqués aux étudiants internationaux, 2004**

Ce graphique indique le montant moyen des droits de scolarité appliqués par les établissements de niveau universitaire (supérieurs de type A) aux étudiants internationaux.

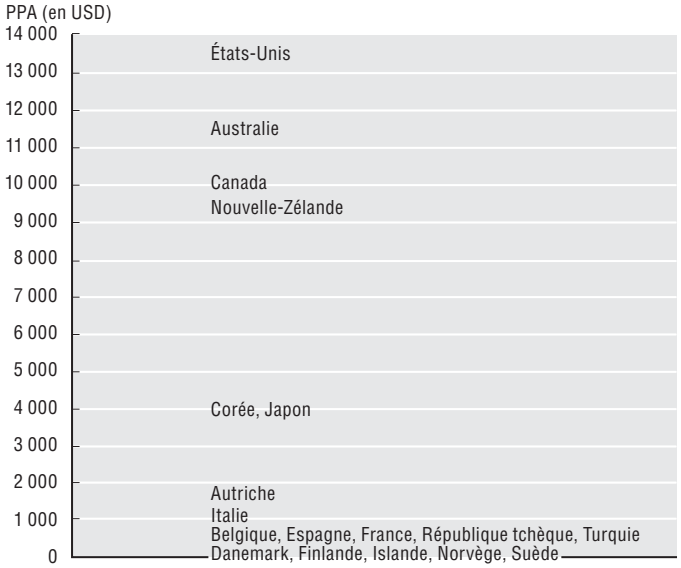

Source : OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008*, encadré C3.3, voir : *http://dx.doi.org/10.1787/425106580533*.

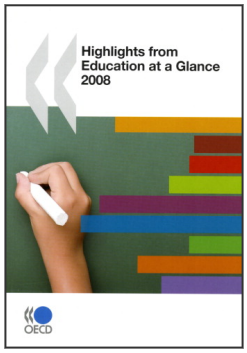

Extrait de :

Highlights from Education at a Glance 2008

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264040625-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Dans quels pays les étudiants vont-ils suivre une formation ? », dans *Highlights from Education at a Glance 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264040649-14-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.